COMMUNE DE JUSSAC

Accusé de réception en préfecture
015-211500830-20260626-D2026-6-6-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2026

délibération :
D2026-6-6

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 19

Objet : Demande de subvention au titre du FIPDR 2026 - Sécurisation des écoles maternelle et primaire

SEANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L' an deux mille vingt six, le vendredi 26 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur ARNAL André, Le Maire.

Date de convocation du : 22 Juin 2026

Présents : Monsieur PARRO Jean-François, Monsieur MARRE Francis, Madame GLADINE-ROUCHY Laure, Monsieur LESMARIE Bruno, Madame LAROUSSE Valérie, Madame MAISONOBE Aurélie, Monsieur BITAUD Yoann, Madame AMBLARD Catherine, Madame CHASTILLON Mireille, Monsieur ARNAL André, Madame CLUSE Nathalie, Madame DELHOSTAL Anne, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel

Pouvoirs :
Monsieur GIBERT Benoît a donné pouvoir à Madame GLADINE-ROUCHY Laure
Monsieur ALRIVIE Yohann a donné pouvoir à Madame DELHOSTAL Anne
Monsieur LESCURE Benjamin a donné pouvoir à Madame CLUSE Nathalie
Madame FOUSSAT Françoise a donné pouvoir à Madame GANE Cécile
Monsieur RODIER Jean-François a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Michel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur GIBERT Benoît, Monsieur ALRIVIE Yohann, Monsieur LESCURE Benjamin, Madame FOUSSAT Françoise, Monsieur RODIER Jean-François

Secrétaire de Séance : Madame Aurélie MAISONOBE

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) a vocation à soutenir des actions engagées dans le cadre de la prévention de la délinquance et de la radicalisation.
Les actions éligibles au financement doivent s'inscrire dans des programmes (Programme D : prévention de la délinquance, Programme R : prévention de la radicalisation, Programme S : actions de sécurisation).

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que des subventions ont été accordées au titre du FIPDR _ Programme S- pour la sécurisation du groupe scolaire de la commune dès 2020 et s'est poursuivi au cours des années avec :
- En 2020 la mise en place d'un système d'accès (digicode, interphone) et aménagements nécessaires;
- En 2022, la mise en place d'un système d'accès à l'école par déclenchement des ouvertures à distance ou via digicode, l'intégration d'une caméra de vidéoprotection pour couverture des accès de l'école et l'installation d'une alarme à déclenchement et diffusion d'alertes du PPMS;
- En 2023, le remplacement d'une porte d'accès donnant sur la cour de récréation afin d'éviter toute tentative d'intrusion malveillante de personnes extérieures ou de sorties buissonnières des enfants de l'école.

Il est proposé cette année de réaliser une nouvelle demande au titre du FIPDR 2026 concernant la sécurisation des établissements scolaires.
Les travaux envisagés consistent à sécuriser les accès de l'école au niveau du nouveau restaurant scolaire et espace périscolaire avec déverrouillage à distance, interphone, travaux de barreaudage, clôtures et portail.
La subvention sollicitée serait de 19 617€ représentant 40% du total du projet.

Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention au titre du FIPDR 2026.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

MAIRIE DE JUSSAC (Cantal)

La secrétaire de séance,
Aurélie MAISONOBE

Pour extrait conforme,
Le Maire,
André ARNAL